

Mairie d'ARDOIX

**ARRETE DE POLICE N° 2023 – 10 – 10 – 068
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Route du Suc de Verre
Commune d'ARDOIX**

LE MAIRE

- VU le code de la route,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la voirie routière,
- VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- VU la demande de l'entreprise SAUR en date du 10 octobre 2023,

Considérant que pour permettre la réalisation d'un branchement en eau potable au n° 95 route du Suc de Verre et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

A R R E T E

ARTICLE 1

La circulation sera temporairement réglementée sur la voie communale Route du Suc de Verre au droit du N° 95 dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation sera applicable du 23 octobre au 17 novembre 2023.

ARTICLE 2

La circulation de tous les véhicules s'effectuera sur chaussée rétrécie commandée manuellement.

La route sera barrée ponctuellement à 8 h 00 et remise en circulation à 16 h 00 si nécessaire.

ARTICLE 3

La signalisation du chantier sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise(s) ou la personne chargée des travaux.

.../...

ARTICLE 4

L'entreprise chargée des travaux devra autant que possible permettre en tout temps le passage des véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 5

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmeries à Satillieu,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers à Ardoix,
- M. le Responsable de la SAUR à Annonay.

Fait à ARDOIX, le 10 octobre 2023

Le Maire,



Sylvie BONNET